

Paris, le 11 mai 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport d'enquête publique sur le secteur Clichy Batignolles – Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris

Le commissaire enquêteur vient de remettre son rapport d'enquête à la Ville de Paris, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 janvier au 4 mars portant sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme relative à la ZAC Clichy Batignolles (17^e).

Cette enquête a permis de recueillir les avis du public sur les modifications à venir du Plan Local d'Urbanisme, lesquelles concernent notamment les adaptations du PLU permettant d'accueillir le futur Palais de Justice de Paris et la Direction Régionale de la Police Judiciaire, programme ambitieux intégrant un bâtiment signal de grande hauteur, mais aussi la possibilité d'atteindre ponctuellement une hauteur de 50m afin de contribuer au maintien d'un objectif prioritaire de création de logements dans la ZAC et également de développer un paysage diversifié et une silhouette urbaine moins compacte, à l'échelle du parc Martin LUTHER KING.

Le commissaire enquêteur, après avoir pris en compte l'ensemble des éléments portés à l'enquête, a émis, dans son rapport, un avis favorable au projet de révision simplifiée assorti d'une réserve et de neuf recommandations.

Aussi, dans le cadre de la délibération d'approbation de la révision simplifiée qui sera présentée au Conseil de Paris les 11 et 12 juillet prochains, la Ville prendra en compte ces recommandations et cette seule réserve qui porte sur « les modalités d'encadrement réglementaire » permettant aux constructeurs de bénéficier du rehaussement à 50m du plafond des hauteurs à l'intérieur de certains secteurs délimités de la ZAC. Ainsi, la limitation de l'emprise des constructions dépassant la hauteur de trente-sept mètres, jusqu'au plafond de cinquante mètres, prévue initialement dans les cahiers des charges remis aux architectes, sera prise en compte dans le règlement qui sera soumis au Conseil de Paris. La prise en compte de cette réserve n'aura donc aucun impact sur le fond du projet urbain proposé par la Ville.

Cet avis favorable marque une étape importante dans la mise en œuvre du projet d'aménagement de Clichy Batignolles puisqu'il permet de poursuivre, dans les meilleures conditions, les procédures en vue de la réalisation de la Cité Judiciaire tout en maintenant un objectif ambitieux de réalisation de logements diversifiés.

Retrouvez toutes les informations sur l'opération Clichy Batignolles sur les sites internet de l'opération Clichy Batignolles www.clichy-batignolles et de la Ville de Paris www.paris.fr

Contact presse

Krystel Lessard : 01 42 76 49 61 / service.presse@paris.fr